



COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION ELECTRONIQUE DU 22 JUILLET 2026

Présents : Mme CHAKRI - MM. MOREIRA – RENAI - YABAS

Assiste : Mme GONZALEZ (Comptable).

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

CLUBS RELANCES SUR COMPTES CLUB DU 03/07/26

Liste des clubs relancés le 22/07/2026 avec une date butoir de règlement arrêtée au samedi 01^{er} août 2026 :

- 500565 – SURVILLIERS AVENIR
- 500575 – CORMEILLAIS ACS
- 500695 – SARCELLES AAS
- 510501 – FC AUVERS ENNERY
- 519763 – THILLAY VAUDHERLAND ESM
- 522689 – ARNOUVILLE F AS
- 522695 – GARGES ELES GONESSE FCM
- 525937 – GROUPE AMITIE FOOT. EDUCATIF PB
- 526262 – BOUFFEMONT ACF
- 547630 – MACCABI SARCELLES





- 550376 – MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS 95
- 550582 – VILLIERS LE BEL FC
- 551444 – ARGENTEUIL FC
- 551972 – ASC AVICENNE
- 561005 – BEZONS SPORTING CLUB
- 561101 – MONTIGNY LVBD
- 564044 – PARIS GOUSSAINVILLE FUTSAL
- 581840 – ENTENTE BEAUMONT MOURS

Pour rappel des coordonnées bancaires du District :

CREDIT MUTUEL

RIB: 10278 06078 00020451701 91

IBAN: FR76 1027 8060 7800 0204 5170 191

BIC: CMCIFR2A

Nous vous informons qu'à défaut de règlement au plus tard le 1^{er} août 2026, la Commission des Finances s'emparera de votre dossier pour application du règlement, lequel prévoit des sanctions sportives et/ou administratives (articles 3.6 et suivants du RS).

Prochaine réunion sur convocation

